



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/384

S/20727

11 juillet 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Points 37 et 39 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 11 juillet 1989, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le 6 juillet 1989, un terroriste palestinien a attaqué un conducteur d'autobus israélien sur l'autoroute Jérusalem-Tel-Aviv, s'est emparé du volant et a provoqué la chute du bus rempli de passagers dans un ravin. L'autobus a pris feu; 14 personnes ont été tuées sur le coup - la plupart brûlées au point d'être méconnaissables - et 27 autres blessées. Parmi les tués et blessés se trouvaient des étrangers. Le terroriste avait soigneusement préparé cette attaque; il avait fait de nombreuses fois le trajet en bus sur cet itinéraire et même exactement prévu le moment où il s'emparerait du volant pour faire verser le bus dans le ravin. Par la suite, l'organisation Djihad islamique a revendiqué la responsabilité de cet acte dans une déclaration publiée à Beyrouth, et a encouragé la perpétration de nouvelles attaques.

L'OLP, qui aurait soi-disant renoncé à toutes formes de terrorisme à Genève le 14 décembre 1988, a réagi, comme elle l'a fait pour d'autres actes de terrorisme récents, par des louanges. Le principal porte-parole d'Arafat, Bassam Abou-Sharif, a déclaré le même jour (6 juillet 1989) sur Radio Monte-Carlo que "ceci n'était pas du terrorisme" mais bien "une réaction humaine et naturelle".

Il ne s'agit pas là d'un incident isolé. Au cours des 19 derniers mois, 23 soldats israéliens ont été tués alors qu'ils défendaient les frontières d'Israël contre une trentaine de tentatives d'infiltration de l'OLP, et au moins 42 Israéliens et plus de 60 Palestiniens ont été victimes de meurtres. La récente recrudescence du terrorisme de l'OLP visant la population palestinienne locale se poursuit. Rien que pendant le mois dernier, 22 Palestiniens sont morts assassinés

* A/44/50/Rev.1.

par les "groupes d'assaut" de l'OLP, attaqués à coups de hache, poignardés à maintes reprises, ou abattus à l'arme automatique. Interrogés sur les meurtres de Palestiniens au cours d'une interview avec Al-Ittihad (Emirats arabes unis, 11 mai 1989), Abou-Iyad, l'adjoint d'Arafat, a déclaré ce qui suit : "Le soulèvement traite les collaborateurs de la manière la plus conforme à la culture ... il leur est permis de venir dans les mosquées ou les églises pour s'y repentir. Toutefois, récemment, certains de ceux qui s'étaient repentis ont fait du mal à la Palestine. Alors, le soulèvement a agi à leur égard avec sévérité."

L'OLP cherche délibérément à entretenir et encourager en permanence une atmosphère de provocation et de violence dans les territoires, où des actes de terreur cruels et insensés continuent de se produire. Qui plus est, l'OLP ne condamne pas ces actes de brutalité ni ne s'en dissocie. Tout cela prouve clairement que l'OLP n'a jamais vraiment eu l'intention de renoncer au terrorisme. C'est ce qu'illustrent les déclarations répétées faites par des dirigeants de l'OLP qui cherchent à légitimiser les actes de terrorisme entraînant la mort brutale de Juifs comme d'Arabes et ainsi à faire obstacle aux possibilités d'une poursuite véritable du processus de paix.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 37 et 39 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Johanan BEIN
